

POLITIQUE

Bijouterie
Gambard
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876

ROLEX
Vente et service

Musulmane, Houda-Pepin tient au crucifix à l'Assemblée nationale

Aucun ténor de la classe politique n'a accepté hier d'appuyer le chef André Boisclair dans sa volonté, au nom de la laïcité, de retirer le crucifix qui se trouve dans le Salon bleu de l'Assemblée nationale. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, et la députée Fatima Houda-Pepin ont notamment fait savoir qu'ils ne partageaient pas l'agacement de M. Boisclair à propos de ce symbole religieux.

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Dans un entretien accordé au *Devoir* jeudi au sujet de la place du religieux dans l'espace public, le chef péquiste, partisan de la laïcité, a affirmé qu'à ses yeux, le crucifix «n'avait plus sa place là». Mais il avait tout de suite ajouté ceci: «Je ne veux pas laisser entendre qu'au lendemain de l'élection du PQ, il y aura de grandes transformations sur cette question. J'ai exprimé là une conviction personnelle. Ce n'est pas une politique de parti.» Personne, a-t-il fait remarquer, n'a jamais vraiment réclamé qu'on retire ce crucifix — œuvre de Romuald Dion, accroché au-dessus de la tête du président en 1936 —, mais à son sens, ce symbole pourrait être choquant pour les membres de minorités religieuses comme les juifs et les musulmans.

Pourtant, la seule députée musulmane à l'Assemblée nationale, Fatima Houda-Pepin, se dit «*totallement opposée*» au retrait du crucifix de l'Assemblée nationale. «*Ce serait comme effacer une page de l'histoire du Québec*», a-t-elle affirmé hier. «*Pourquoi faudrait-il arracher ce petit symbole qui nous rappelle que cette institution qui est le Parlement de Québec, plus que bicentenaire, qui nous fait honneur, a été fondée par un peuple canadien français moderne et catholique? Les jeunes qui viennent faire des visites à l'Assemblée pourraient voir tous les autres symboles référant à ce passé — et il y en a beaucoup — mais pas celui-là?*» Mme Houda-Pepin — confirmée jeudi candidate dans la circonscription de Lapinière pour la quatrième fois — soutient qu'en tant que musulmane, elle ne se trouve pas du tout heurtée par le crucifix. «*J'ai toujours défendu les droits des minorités. Mais cela n'a jamais, à mes yeux, impliqué que la majorité nie son identité.*»

Au début des années 90, lorsque Mme Houda-Pepin était présidente du Comité sur les relations interculturelles de la Ville de Montréal, elle s'était opposée au retrait du crucifix de la salle du conseil municipal. «*J'estimais que le crucifix dans une institution comme la Ville de Montréal, ça faisait partie de l'histoire. Cela en symbolisait un pan important. Et aujourd'hui, pour les mêmes raisons, je refuserais qu'on retire le crucifix de l'Assemblée nationale.*» Transformer la prière du début de séance en moment de réflexion, comme on l'a fait en 1976, a été une bonne chose, selon elle. «*Ça, c'était raisonnable. Ça permet à chacun de se recueillir comme il le veut.*»

«Ce serait comme effacer une page de l'histoire du Québec»

Lors d'une annonce à l'hôpital Laval à Québec hier, le ministre Philippe Couillard s'est prononcé en faveur d'une «*laïcité complète*» dans les institutions publiques. Mais il s'est opposé au retrait du crucifix: «*Le débat sur l'accommodement raisonnable commence par l'affirmation de notre identité et de nos valeurs comme Québécois*», a-t-il dit. Cette identité comprend «*une langue commune qui est le français*» et une tradition historique «*fortement liée à la religion catholique et au christianisme*», a poursuivi le ministre. Présent à ses côtés, le député Sam Hamad a abondé dans ce sens. «*Moi, je veux qu'il reste [le crucifix]. [...] Lorsqu'on vient d'une autre société, qui n'est pas la nôtre, on a un devoir, une responsabilité, de s'intégrer dans la société. Cela ne veut pas dire qu'il faut laisser tomber nos valeurs, cela veut dire qu'il faut respecter les valeurs des autres*», a affirmé le député de Louis-Hébert, d'origine syrienne. Quant au chef de l'ADQ, Mario Dumont, il a jugé étonnante la sortie d'André Boisclair contre le crucifix: «*C'est un débat qui a été fait. On a aboli la prière, ce qui allait de soi, mais le crucifix, c'est une question de tradition*», a-t-il dit. Si M. Boisclair a jugé bon de soulever la question du crucifix, c'est qu'il tente de «*faire oublier l'absence de leadership*» qu'il a affichée pendant le débat sur l'accommodement raisonnable, croit le député de Rivière-du-Loup. «*De toute façon, il va reculer là-dessus, j'en suis convaincu*», a ajouté M. Dumont.

Au PQ, M. Boisclair n'est certainement pas le seul à être agacé par le crucifix. En mars dernier, le député de Mercier, Daniel Turp, avait reconnu être «*dérangé*» par la présence du crucifix au Salon bleu. «*Je comprends que, pour des raisons historiques, on devrait avoir le souci de ne pas oblitérer l'histoire, mais dans une société où la laïcité est devenue un principe important, je ne crois pas que ce soit justifié qu'il y ait de crucifix dans notre Assemblée nationale*», avait-il lancé. Se décrivant comme un catholique pratiquant, le député de Saint-Hyacinthe, Léandre Dion, ancien responsable de pastorale, soutient que son chef a «*l'intuition à la bonne place*». À ses dires, le crucifix est le symbole «*d'un être qui a donné sa vie pour ses amis*», c'est un geste d'amour. «*Or l'amour sans la liberté n'est pas possible. Quand un symbole d'amour devient un symbole de division, je conçois qu'on doive l'enlever*», a-t-il expliqué.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Philippe Couillard



ARCHIVES LE DEVOIR
Fatima Houda-Pepin



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Sam Hamad

Au temps où l'ADQ prônait l'accommodement raisonnable...

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — En plein cœur du débat sur la déconfectionnalisation du système d'éducation, à l'automne 1999, l'Action démocratique du Québec (ADQ) prônait les «*accommodements raisonnables*» tous azimuts à l'école, et ce, pour toutes les religions.

L'ADQ, qui s'opposait à la déconfectionnalisation des écoles, avait présenté un mémoire de 18 pages lors de la consultation sur la place de la religion à l'école organisée par la commission permanente de l'Éducation. La formation politique y avait défendu une position qui semble trancher avec celle que le chef du parti, Mario Dumont, a adoptée. Rappelons qu'en novembre dernier, après la médiatisation de quelques cas d'accommodement pour des minorités religieuses, M. Dumont avait fait une sortie remarquée contre les «*accommodements raisonnables*», disant que c'en était «*assez*». À son sens, ces gestes relevaient d'un «*à-plat-ventrisme*» de la majorité «*qui ne mène nulle part*». Ces propos ont été qualifiés de démagogiques jeudi, à la fois par le premier ministre et par le chef péquiste.

En 1999, dans le mémoire de l'ADQ — que des libéraux manifestement fiers de leur trouvaille ont distribué hier à plusieurs médias —, on affirmait que, «*comme toute organisation, l'école québécoise est tenue [sic] à une obligation d'accommodement raisonnable*». Plusieurs pratiques qui se veulent «*neutres*», notait l'ADQ, sont susceptibles de «*créer de la discrimination à l'égard de certains élèves*». On illustrait la chose par divers exemples: le calendrier scolaire «*entrant en conflit avec les fêtes religieuses juives, musulmanes ou autres*» et des règles vestimentaires qui interdisent le port de certains vêtements religieux ou «*imposent le port de vêtements considérés comme impudiques*».

Les principes défendus dans le mémoire de l'ADQ de 1999 auraient ouvert tout grand les portes des écoles québécoises aux religieux. «*Là où le nombre le justifie*», plaidait-on, un cours d'enseignement confessionnel devait être «*éla-*

boré pour chaque confession». Le mémoire soulignait même que dans la région de Montréal, «*on pourrait envisager de regrouper les élèves de différentes écoles afin de constituer des groupes suffisamment nombreux pour justifier un enseignement confessionnel conforme à leurs convictions [ou à celles de leurs parents]*». L'ADQ allait jusqu'à dire qu'en «*absence de ressources professorales compétentes relativement à une confession en particulier, les écoles devraient également pouvoir faire appel à des personnes issues de cette confession religieuse*». En 1999, pour l'ADQ, les règles syndicales des établissements scolaires devaient même s'effacer pour faire place aux accommodements en question: «*Puisque les convictions en matière de religion relève [sic] des droits et libertés de la personne, les conventions collectives devraient s'adapter aux besoins exprimés par les parents et leurs enfants et non l'inverse*». L'ADQ évoquait les impératifs de la «*souplesse*» et de la «*flexibilité*» afin de s'adapter aux besoins particuliers des élèves.

Malaise

Le rappel de ce texte de l'ADQ a suscité un certain malaise au sein de la formation politique. Mario Dumont a rejeté toute demande d'entrevue. «*Il n'y a aucune contradiction [entre les positions de 1999 et de 2007]. M. Dumont n'a jamais dit qu'il était contre les accommodements raisonnables en soi mais contre les accommodements déraisonnables*», a soutenu son attachée de presse, Élodie Girardin-Lajoie. Elle a tenu à souligner que dans son mémoire, l'ADQ insistait «*comme aujourd'hui*» sur des valeurs comme l'égalité entre les hommes et les femmes.

Joint à Lachine, le coauteur du mémoire, Cédric Pautel, à l'époque président du comité sur l'éducation de la commission politique de l'ADQ, a sèchement refusé de répondre aux questions du *Devoir* sur l'évolution des positions de l'ADQ. «*On va en rester là*», a dit en raccourci celui qui a été secrétaire général de la Fédération des associations d'étudiants de l'Université de Montréal au début des années 90.

Le Devoir

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545

POUR VOUS
TIRER D'EMBARRAS



Marc GRÉGOIRE
L'activité physique
et la santé

Pour le 1^{er} cycle
du secondaire

Cahier • 144 pages • 20 \$
ISBN 978-2-7601-6918-0

GUÉRIN, éditeur Itée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

A U Papier japonais
www.aupapierjaponais.com
24 Fairmount Ouest
Montréal, QC H2T 2M1
(514) 276-6863

Épris du papier?



Benoît BAZOGE
Paul DELL'ANIELLO

PRÉSENTATIONS
D'AFFAIRES
PERCUTANTES

Pour aider le futur présentateur.

136 pages - 26,40\$
ISBN 978-2-7601-5060-3

GUÉRIN, éditeur Itée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Quel avenir pour la télévision publique?

En collaboration avec le Service aux collectivités de l'UQAM, la Coalition pour la radiotélévision publique francophone organise une journée de discussion et de réflexion sur l'avenir de notre télé publique le samedi 3 février 2007 à l'UQAM.

Le séminaire sera animé par Jean Dussault, journaliste radiophonique de Radio-Canada.

Une table ronde abordera les questions du rôle et du positionnement de la télévision publique avec Sylvain Lafrance, vice-président des services français de Radio-Canada et Florian Sauvageau, directeur du Centre d'études sur les médias et professeur à l'Université Laval.

Ahmed Naciri, professeur titulaire à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, et Claude Dorion, directeur général de MCE Conseils, dresseront ensuite un bilan du financement de la production télévisuelle au Québec.

Enfin, la productrice Monique Simard, vice-présidente de Productions Virage, parlera des défis qui attendent la télévision publique.

Formulaire d'inscription disponible en ligne au www.telepublique.org.

Coût : 30 \$ (incluant un repas sur place)

20 \$ pour les étudiants et étudiantes.



Coalition pour la
radiotélévision publique
francophone

Pour de plus amples informations,
communiquiez avec la Coalition à
info@telepublique.org ou au (514) 710-5715.

UQAM Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal



Grande conférence
LEVONS LE VOILE
SUR L'ISLAM!

avec Sharam Nahidi et
Parvin Gholamhossein Ferizhandi
en collaboration avec le Centre
d'information sur les nouvelles religions

Après les sondages, dialogue et
ouverture sont au rendez-vous.

Mercredi 24 janvier, 19h

1212 rue Panet à Montréal (salle 1205)
(près du métro Beaudry, en face de Radio-Canada)

Inscription : 514.524.3561 poste 284
Prix d'entrée : 10\$